



COMMUNIQUE DE PRESSE 24-04-2019

Un élève = un élève

Campagne de sensibilisation & pétition

*A un mois des élections, l'enseignement libre lance une campagne de sensibilisation, afin de faire respecter le principe d'égalité entre tous les élèves. A ce jour, les écoles du libre doivent se débrouiller avec 50% de moyens en moins qu'une école du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement pour assurer les mêmes missions éducatives et répondre aux mêmes obligations. Rendez-vous sur www.uneleve.be pour découvrir notre vidéo et nos fiches informatives et pour **signer la pétition**.*

David et Nathalie

David et Nathalie ont 11 ans. Ils sont tous les deux en 6ème primaire.

- Nathalie fréquente l'école fondamentale Sainte-Marie. Le Centre scolaire Saint-Rémy est l'école secondaire de son premier choix.
- David est inscrit à l'école primaire Le Ruisseau - Wallonie Bruxelles Enseignement. L'athénée du Ruisseau est son premier choix pour ses futures études secondaires.

Pour l'école de Nathalie, qui appartient à l'enseignement catholique, la Fédération Wallonie-Bruxelles verse 542 euros de subventions de fonctionnement.

Pour l'école de David, organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, 1.015 euros de dotation seront octroyés, **soit presque le double**.

Dans l'enseignement secondaire l'établissement choisi par Nathalie percevra la somme de 814 euros pour couvrir tous les frais de l'école, alors que l'athénée où est inscrit David disposera du **double** (1620 euros !)

Récit en vidéo sur www.uneleve.be

Dans les rôles de David et Nathalie, Nicolas et Eugénie, comédiens à la Compagnie du Rocher Bayard - Dinant

A l'approche du scrutin, l'enseignement libre propose aux parents, enseignants, ... d'interpeller (gentiment) les élus afin de faire respecter le principe constitutionnel d'égalité entre tous.



S'informer

- >Fiches thématiques relatives aux inégalités de traitement.
- >Vidéo en plusieurs formats.

Contexte

En février 2019, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé, pour les 20 prochaines années, d'octroyer au seul réseau organisé par la FWB (WBE) un **financement de 20 millions d'euros par an** au-delà de ce qui avait été prévu au(x) terme(s) des accords de la Saint-Boniface, **soit 400 millions d'euros au total au cours des 20 prochaines années.**

Pour mémoire, les accords de la Saint-Boniface prévoyaient que, au terme de la période transitoire, les subventions de fonctionnement de l'enseignement libre, qui doivent couvrir tous les frais excepté les salaires des enseignants, atteignent par élève 75% des dotations perçues par le réseau WBE. Cet objectif n'a jamais été atteint. En 2018, ces subventions par élève s'élevaient à peine à 50% des dotations perçues par les écoles WBE.



Refinancer l'enseignement libre

Les besoins de toutes les écoles, libres et officielles, sont considérables : rencontrer les attentes de gratuité, adapter les infrastructures aux besoins du futur « tronc commun », améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ; assurer la transition numérique de l'enseignement et des apprentissages et financer les besoins d'investissement qui y sont associés, disposer d'un cadre administratif à la hauteur des besoins...

Dans ce contexte, l'enseignement libre demande, pour les 20 prochaines années, un financement additionnel comparable à celui consenti pour le réseau WBE et en proportion au nombre d'élèves qu'il scolarise, à savoir 66 millions d'euros par an.

Participer à la campagne

- >En signant la pétition sur www.uneleve.be.
- >Invitation à y inscrire le prénom d'un enfant ou d'un jeune de son entourage qui doit être traité comme n'importe quel autre enfant ou n'importe quel autre jeune.
- >Sensibiliser *gentiment* ses élus :
 - se connecter à sa boîte mail
 - transférer la notification reçue (à personnaliser éventuellement) aux élus de son choix.*Avec lien hypertexte vers la liste des élus sur le site du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*
- >Partage sur les réseaux sociaux

Subventions de fonctionnement ?

Les subventions de fonctionnement doivent couvrir tous les frais qui permettent à l'école de fonctionner, à l'exception des salaires des enseignants : l'achat de matériel, d'outils pédagogiques, de manuels... Elles servent également à payer les salaires des ouvriers, du personnel d'entretien et parfois des secrétaires.

Les services d'accueil en dehors des cours et de garderies sont le plus souvent facturés aux parents parce que les écoles appartenant au réseau libre ne bénéficient d'aucune dotation complémentaire permettant l'organisation de cet accueil hors temps scolaire.

Les écoles du réseau WBE reçoivent les moyens de prendre en charge les frais relatifs à l'organisation des classes vertes, alors que, dans l'enseignement catholique, ce sont les parents qui devront financièrement contribuer à ce type de projet.

Pour le SeGEC

Etienne MICHEL
Directeur général

Pour l'UFAPEC

Bernard HUBIEN
Secrétaire général

L'enseignement libre scolarise un élève sur deux en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Service Communication – SeGEC
Conrad van de Werve
Avenue E. Mounier, 100 - 1200 Bruxelles
Tél: 00 32 (0)2 / 256 70 30 - 0477/ 877 444

UFAPEC
avenue des Combattants, 24 – 1340 Ottignies
Bernard Hubien – 0476/527 477